

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 31 janvier 2023 à 18 heures 00

Date de convocation :

24 janvier 2023

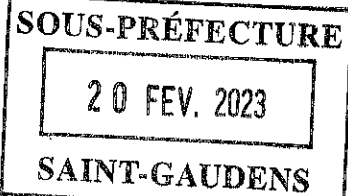
Date d'affichage :

26 janvier 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

ObjetRémunération agent
recenseur

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes BOLEA Maryse, WINTERSTEIN Martine, VEYRIES Nadine, ARIES Fabienne, Mrs MAURETTE Bernard, BALLARIN Jacques, MADET Michel, DELORT Thierry, SALES André, VALLE Anthony.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire rappelle qu'un agent recenseur effectuera les opérations du recensement 2023 pour la période du 3 janvier au 18 février 2023.

Une délibération n° 202259 a été prise en ce sens.

Aussi, Madame le Maire propose que cet agent soit rémunéré au vu de la dotation forfaitaire de recensement qui sera attribuée à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé, à l'unanimité, que le montant de la rémunération de l'agent recenseur s'élèvera à 880€.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A Barbazan, le 14 février 2023

Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,

